

ÉTUDE D'UN TITRE DE PROPRIÉTÉ  
DU DÉBUT DU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE  
PROVENANT DU KURDISTAN

PAR

M. MOKRI

EXTRAIT DU JOURNAL ASIATIQUE

(ANNÉE 1963)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

SOCIÉTÉ ASIATIQUE  
rue Mazarine, n° 3, PARIS (VI<sup>e</sup>)

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER  
rue Vavin, n° 12, PARIS (VI<sup>e</sup>)

MDCCCCLXIII





# ÉTUDE D'UN TITRE DE PROPRIÉTÉ DU DÉBUT DU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE PROVENANT DU KURDISTAN

(NOTES D'ETHNOGRAPHIE ET D'HISTOIRE)

PAR

M. MOKRI

---

La partie occidentale de l'Iran, c'est-à-dire le Kurdistan iranien, possède un folklore particulièrement riche qui n'a guère été étudié jusqu'à présent dans un esprit de recherche objective s'efforçant de dégager l'esprit même de ces traditions.

Si nous nous sommes consacrés à ces études qui ressortissent en même temps à plusieurs disciplines, c'est qu'un travail d'élucidation systématique n'avait jamais été entrepris.

Nous bénéficions, en effet, de conditions particulières qui nous ont donné une connaissance du patrimoine traditionnel et de la culture matérielle de ces régions. De plus, elles nous ont permis des enquêtes et des observations et l'accès à un grand nombre de documents inédits. Parmi ceux-ci, nous avons trouvé, entre autres, un document qui présente beaucoup d'intérêt tant au point de vue de la géographie humaine que de l'ethnographie, du style et du droit. Il nous apporte des données nouvelles sur l'histoire de ce pays.

Il s'agit d'un acte de propriété avec tous les détails notariés, concernant la donation d'un village nommé Anzala, offert à un maître mystique

à la suite de la libération miraculeuse d'un notable kurde prisonnier à Baghdad.

Pour indiquer la portée de ce document dont nous allons donner la traduction et le texte intégral, nous nous proposons d'étudier successivement ses divers aspects.

PROVENANCE ET AUTHENTICITÉ. — Nous possédons de ce document quatre manuscrits trouvés sur place.

A. La copie faite à notre intention par M. Dja'far Mokri, directeur de l'Éducation nationale et des Fondations pieuses pour la ville de Kerend, centre principal des Ahl-e Ḥaqq (Fidèles de Vérité), copie faite d'après une ampliation juridiquement valable, attestée par le Bureau des Finances du Gouvernement de la province de Kermānchāh et conservée dans les archives de cette ville.

B. Une copie mentionnée dans le traité de *'Ālam-e Ḥaḳīqat* de Darvish Kā-Raḥīm (cf. *infra*, note 1), p. 51-56. L'auteur de ce traité, après avoir cité le texte entier de l'acte, écrit : « À la date où nous sommes (l'année 1364 de l'Hégire = 1944), il y a 431 ans que fut rédigé cet acte, et la propriété était depuis dans la main des Sayyed Yādegāri, descendants de Bābā-Yādegār; dernièrement, du fait du grand désordre dans les affaires notariées du gouvernement, cette propriété est sortie de la possession de cette famille et a été usurpée ».

Cette propriété se trouvait lors de notre enquête (1949) appartenir à la famille Hādījzāda.

C. Une copie, d'une main négligée et très fautive, faite par un paysan ahl-e Ḥaqq et ajoutée au début d'un manuscrit en notre possession, lequel comporte des poèmes dus à quarante derviches de l'époque de Sayyed Brāka (1210-1280 H. = 1795-1863), personnage religieux célèbre chez les Ahl-e Ḥaqq. Ce manuscrit porte le nom de *Kalām-e Čeltan*.

D. Une copie effectuée par l'un de mes élèves de l'Université de Téhéran originaire du Kurdistan. Le texte qu'il a utilisé semble être de même origine que celui qui a servi à établir la copie C; il est toutefois moins fautif que ce dernier, notamment au point de vue de l'orthographe, mais il est dépourvu des signatures de témoins et s'arrête à la mention de la date.

En dépit de toutes nos recherches, il nous a été impossible de retrouver la trace du manuscrit original; néanmoins, les copies que nous

possédons ont une valeur attestée par les autorités compétentes, et du point de vue de l'étude à laquelle nous nous livrons, l'intérêt de l'acte n'est en rien diminué du fait des légères erreurs qu'elles peuvent comporter.

L'authenticité de notre texte est du reste bien établie et n'a jamais été mise en doute, la tradition et d'autres traités ahl-e Haqq en font d'ailleurs état <sup>(1)</sup>.

Aux dires de certains, l'exemplaire original se trouverait, ou se trouverait, dans la famille des Sayyed Yâdegâri qui prétend descendre du sheikh Bâbâ-Yâdegâr en faveur de qui l'acte avait été dressé.

Il semble qu'il s'agisse là d'une légende ou du moins d'une prétention qui n'a pas été établie. Aucune des enquêtes auxquelles nous avons procédé ne nous a permis de faire la lumière sur ce point.

*Traduction du texte :*

Copie de l'acte de propriété du domaine et des dépendances d'Anzala destinées au Saint pourvu de titres sacrés, Guide de l'époque et Maître mystique du temps, descendant de la « famille » de Solţân, le sheikh Yâdegâr.

Après les louanges d'usage, la rédaction de ce texte irréprochable est destinée essentiellement à rendre évident et clair ce qui suit : à savoir, que celui dont le seul refuge est le Très-Haut, celui qui possède le faste de la noblesse et de la générosité, Qamâm-ud-Dîn fils de feu Othmân, Kurde demeurant à Zohâb, s'est présenté devant le tribunal canonique compétent, et, par un acte de libre consentement, a témoigné de sa volonté d'effectuer une transaction concernant le bien hérité de ses aïeux et qui constituait son patrimoine dans ce monde; lequel comprend l'ensemble, la plénitude et la totalité des cinq sixièmes de l'eau et de la terre de la propriété nettement délimitée et bien connue appelée Anzala qui est l'une des terres du district de Qal'a-Shâhîn. Il s'agit de terres cultivées comprenant tant le sol lui-même que ce qui se trouve dessus, et les collines, les rochers, les champs irrigués et non irrigués, le village et l'espace situé à l'entrée du village, les terres cultivées et non cultivées, le ruisseau et le moulin, et tout ce qui appartient à ces terres en vertu du droit canonique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur : terres fourragères, pâturages, herbages, source et tout ce qui dépend et dépendra de toutes façons de cette propriété foncière, y compris les quatre points suivants : 1<sup>o</sup> la source d'Anzala; 2<sup>o</sup> la propriété de Qal'a-Shâhîn; 3<sup>o</sup> la rivière; 4<sup>o</sup> tous les terrains de Zargarân

et de Dokkân-e Dāwūd, et, en outre, tout ce qui est cité nommément ou ne l'est pas, quel que soit son nom ou sa désignation.

Cette donation est effectuée contre remise de cinquante *man* (= 150 kg environ) de blé et de la somme de deux *shāhī*, selon le rite exact et précis du droit canonique.

Cette donation est motivée par les faits suivants : celui dont le seul refuge est le Très-Haut, celui qui possède le faste de la noblesse et de la générosité, Qamām-ud-Dīn, fut maintenu en prison à Baghdad durant deux années sur l'ordre du ministre de cette ville lequel s'opposait à sa libération et toutes démarches étaient restées vaines alors que les habitants de Baghdad du plus petit jusqu'au plus grand avaient fait des frais pour obtenir sa sortie de prison. Après avoir passé deux années à se demander sans cesse jour et nuit comment se terminerai cette affaire et en qui il pourrait bien trouver refuge, il reçut de sa mère le conseil de s'adresser au maître et sheikh de l'époque, le Saint aux titres sacrés, cheikh Yādegār, un des descendants de 'Alī fils de Abū Ṭāleb. Elle pensait qu'il obtiendrait peut-être ainsi un moyen de retrouver sa liberté.

Qamām-ud-Dīn, entendant le nom du Saint Émir des Croyants, 'Alī, versa beaucoup de larmes et se dit à lui-même : « Ô mon cœur ! 'Alī est celui qui résoud toutes les difficultés. Ce Yādegār est son descendant, sans doute tu seras libéré, si tu te réfugies en lui ». Le soir venu, Qamām-ud-Dīn purifia son intention, se tourna vers sheikh Yādegār et dit : « Ô sheikh, je t'implore par la vérité de Moḥammad, de 'Alī, de Fāṭima, de Ḥasan et de Ḥosayn et par la vérité de tous tes ancêtres de libérer de cette prison ton serviteur ». Il mêla de larmes ses supplications et sombra dans le sommeil. Il rêva que quelqu'un lui disait : « Ô Qamām-ud-Dīn, nous t'avons sauvé, tu es libéré de la prison ». Qamām-ud-Dīn raconte : « J'ai dit : 'Qui es-tu, puissé-je donner ma vie pour toi ?' Il répondit : 'Je suis sheikh Yādegār, ma demeure se trouve à Sarāy-Zarda Yazddjerdī'. Dès que le jour se leva, Shāhūman, le ministre de Baghdad, me rendit la liberté, me donna une robe d'honneur et me renvoya ». De son côté, Shāhūman dit à Qamām-ud-Dīn : « Si je ne t'avais pas libéré, je serais mort, car, pendant la nuit, sheikh Yādegār m'est apparu et, plaçant son bâton sur ma gorge, me donna l'ordre de te libérer. C'est pour cela que je l'ai fait ».

Qamām-ud-Dīn poursuivit : « Je suis sorti de Baghdad et je me suis rendu auprès de sheikh Yādegār et me suis prosterné devant lui et j'ai donné ces cinq sixièmes de la propriété, de la terre et de la source d'Anzala contre remise de cinquante *man* (environ 150 kg) de blé et

la somme de deux *shāhī*. Le rite canonique était appliqué et tout fut accompli.

« J'ai donné à titre de *waqf* ma propriété avec mon plein consentement et ma libre volonté et personne n'a le droit à aucune époque ni moi ni mes héritiers de présenter la moindre revendication sur cette propriété. La source et la terre de la propriété d'Anzala sont le bien propre et personnel et parfaitement légitime du Saint aux titres sacrés, le Guide de l'époque et le Maître mystique du temps, descendant de la « famille » de Moḥammad et 'Alī (sur lui le salut!), le fils de Sheikh, sheikh Yādegār.

« Quiconque témoigne de la cupidité à l'égard de la terre bien connue d'Anzala, que le courroux de Dieu et de l'Envoyé de Dieu tombe sur lui et quiconque voudrait s'en emparer qu'il soit maudit par Dieu, par Son Envoyé, par 'Alī et les enfants de celui-ci.

« Cette propriété est devenue le *waqf* de sheikh Yādegār, et ce à la date du sixième jour du mois de Radjab de l'année 933 de l'Hégire (= 1526).

« Toute propriété appartient à Dieu, Il est la Vérité évidente... »

Aḥmad le plus humble serviteur de Bābā sheikh Yādegār.

Fait par devant moi, serviteur de Dieu Naẓar-'Alī, fils de Bābā-Sheikh.

... (*cachet illisible.*)

Reconnaissance de cette donation a été faite devant moi, serviteur de Dieu, Barāt-'Alī (je remets mes affaires à Dieu).

Faqī 'Othmān était présent.

Faqī 'Omar était présent.

Fait par devant moi Sheikh-Sharif.Loṭf-Allāh.

... (*cachet illisible.*)

Témoins : le serviteur de Dieu, Moḥammad Alvand.

Nous, les très humbles serviteurs de Dieu, étions présents : Taqī fils de Khaḫīl; le serviteur de Dieu Ḥādji.

... (*cachet illisible.*)

Le présent acte a été dirigé devant moi sayyed Āl-e Moḥammad Dja'far.

Fait par devant moi Djalīl al-Ḥusaynī (toute propriété appartient à Dieu, Il est la Vérité évidente).

Le présent acte a été rédigé devant moi, serviteur de Dieu, sayyed Abū-l-Faḫl al-Ḥusaynī.

Je témoigne de mon consentement à ce *waqf* avec toutes les stipu-

lations qui l'accompagnent. Qamām-ud-Dīn (je remets mes affaires à Dieu).

[Copie conforme à l'original, signature et cachet du Bureau des Finances de la province de Kermānchāh, 21-2-1315 de l'Hégire (solaire) (ms. A.)]

*Cadre géographique et ethnique :*

Le village d'Anzala انزله dont l'acte parle se trouve situé dans le canton de Qal'a-Shāhīn قلعه شاهین dépendant de la province kurde de Kermānchāh (Kurdistan iranien).

Qal'a-Shāhīn, d'après les divisions territoriales actuelles de la Perse, est un canton de vingt-cinq villages d'environ trois mille âmes, faisant partie du district de Sar-Pol-e Zohāb سرپل زهاب dans le département de Qaṣr-e Shīrīn قصر شیرین proche de la frontière de l'Irak. Le canton de Qal'a-Shāhīn est limité par deux chaînes de montagnes enserrant une plaine appelée Dasht-e Qal'a-Shāhīn دشت قلعه شاهین.

Au Nord, s'étend la montagne Barza-Kūh برزه کوه qui sépare ce canton de celui de Pā-Ṭāq پا طاق.

Au Sud, se trouve la montagne de Dāna-Khoshk دانه خشک entre le district de Sar-Pol-e Zohāb et celui de Kīlān گیلان. Les principaux villages s'accrochent au pied de ces deux montagnes.

La région est connue pour son chaud climat et voit venir, pendant l'hiver, dans ses pâturages une partie des troupeaux transhumant des régions froides.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, époque où cet acte fut dressé, il paraît qu'il y avait moins de villages; comme à présent, le village d'Anzala (nommé aussi Anzal) était le chef-lieu et le plus grand village de ce canton. Ce village établi sur le chemin de Kalāwa کلاوه possède environ sept cents habitants, on y voit une vieille forteresse en ruines appelée Qal'a-Manīẓa قلعه منیژه.

La source mentionnée dans l'acte, Sarāb-e Anzala (سراب انزله) « la source d'Anzala », fournit encore de l'eau à la région; elle est située dans la haute vallée de Dāna-Khoshk au Sud du village Dokkān-e Dāwūd دکان داود citée dans l'acte. Ce dernier est un endroit conser-



vant des vestiges archéologiques de l'époque mède où les Kurdes et surtout les Ahl-e Ḥaqq ont l'habitude de se réunir plusieurs fois chaque année pour les fêtes.

Le sarā-y Zarda yazddjerdī سرای زرده یزدجردی mentionné dans l'acte comme lieu de séjour de sheikh Bābā-Yādegār شیخ بابا یادگار est un château fort en ruines datant de l'époque sassanide. Situé près du village de Zarda زرده et sur la montagne de Zagros, il se trouve à proximité du mausolée de Bābā-Yādegār et surplombe la région de Zohāb. Il était ceint de vastes murailles dont il ne reste plus que des traces. Son accès est difficile. Étant donné son importance, son nom a été étendu à la région avoisinante, notamment à celle où se trouvent aujourd'hui le village et le mausolée de Bābā-Yādegār et le Zarda.

Le donateur dont nous allons parler est un Kurde habitant le Zohāb زهاب auquel se rattachent le village et le canton susdits. Il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots sur la région du Zohāb qui présente certaines particularités ethnographiques, économiques et politiques. Nous avons parlé de cette région en détail dans notre livre <sup>(2)</sup> sur les tribus kurdes où nous allons puiser quelques renseignements touchant notre propos.

Le Zohāb actuel n'est qu'une partie du vrai Zohāb dont les événements historiques ont en partie dépouillé l'Iran. Pays frontière, ancienne province sassanide du Ḥolwān حلوان, possédant des châteaux, des forteresses, et champ de bataille entre l'Iran sassanide et les Arabes islamiques sous le deuxième calife, 'Omar, le Zohāb constitue depuis des siècles, avec ses montagnes et ses vallées, une ligne de défense naturelle pour l'Iran. On y retrouve d'anciennes civilisations iraniennes comme l'attestent des ruines, des murailles et des vestiges de grandes routes.

Les parties montagneuses du Zohāb dépendent des chaînes de Zagros et s'étendent à l'Ouest jusqu'à la ville de Solaymānī شهر سلیمانیه, ville kurde actuellement en Irak. En effet, entre l'Empire perse et l'Empire ottoman, depuis le Shāh Ṣafī شاه صفی, empereur safavide et le Sultan ottoman, Murād IV, il y a toujours eu à propos de cette région de cruelles contestations auxquelles voulut mettre fin le traité de 1914 en séparant la partie ouest et sud-ouest qui, après l'émiettement de l'Empire ottoman, se trouve actuellement en Irak. Mais, grâce à la tribu patriote iranienne de Sandjābī ایل سنجابی, surtout sous son Sardār Shīr Moḥammad Khān nommé Ṣamsām-ul-Mamālek سردار شیر محمد

خان صمصام الممالك, gouverneur des marches frontières, et sous ses enfants <sup>(3)</sup> qui ont lutté avec un grand esprit de sacrifice, dès avant la première guerre mondiale, une grande partie du Zohāb a pu être conservée à l'Iran.

Sans m'appesantir sur tous les détails géographiques et historiques notés dans mon livre, je veux cependant faire allusion aux nombreuses tribus qu'embrasse le Zohāb, et qui lui donnent un grand intérêt ethnographique et économique. Les vallées, et surtout les plaines du Zohāb en sa totalité, sont de vastes étendues de pâturages pour les parties transhumantes des tribus Gūrān ایل گوران, Sandjābī ایل سنجایی, Kalhor ایل کلهر, Qobādī ایل قبادی, Walad-beygī ایل ولد بیگی, Bādjalān ایل باجلان, Sharaf-bāynī ایل شرفباینی, Ṭālebānī ایل طالبانی, Dalu ایل دلو (les quatre dernières sont actuellement en Irak) et les tribus de Djāf جاف جوانرود و اورامان Awaramān.

Il est naturel qu'il y ait eu de tout temps des chicanes et des querelles entre les tribus à propos des pâturages : questions des limites, des places de campements, de passages de troupeaux, des droits de péage, de fanage, de fourrage et des différents impôts locaux <sup>(4)</sup>. Citons comme exemple quelques traits d'histoire. L'auteur du *Sharaf-nāma* شرفنامه <sup>(5)</sup>, livre écrit en 1005 H. (= 1596) sur l'histoire des Kurdes, au sujet de la tribu Galbāghī گلباغی, mentionne ceci : « 'Alī-beyg, chef des Galbāghī, chaque année au printemps se rendait avec sa tribu et ses troupeaux dans le département du Kerend ولایت کَرند. Il passait par le Zohāb et comme cette région était sous la dépendance de Qobād-beyg قباد بیگ, celui-ci lui demandait de payer le droit de l'eau رفع آبخوَر et du fourrage علفخوَر et de faire des présents پیشکش. Mais comme 'Alī-beyg était exempté, par un ordre officiel, de tous ces genres d'impôts, chaque année par deux fois entre eux il y avait querelle et disputes » <sup>(6)</sup>.

A notre époque, de temps en temps on entend parler de désaccords entre certaines tribus transhumant dans le Zohāb. La grande partie de ces pâturages appartient à la tribu de Kalhor, tandis que la tribu de Sandjābī qui a bien lutté pour défendre cette région n'a pas de pâturages fixes, car les anciens pâturages de cette tribu, Bāghča باغچه et Qaṭār قطار, sont restés en Irak et, malgré le traité qui lui donne droit de transhumance dans ses anciens pâturages, cette tribu est toujours en difficulté avec les autorités frontalières, aussi n'y va-t-elle pas, mais gagne le Zohāb moyennant péage.

Au temps où fut rédigé l'acte, cette région était déjà pénétrée par la pensée ahl-e Ḥaqq. Un siècle même avant que s'établisse la dynastie de Safavides en Iran, elle nourrissait déjà des tendances favorables à l'expansion des sectes ésotériques, et hérétiques par rapport à l'Islam orthodoxe. C'étaient les Gūrān qui dominaient ce territoire; ils y étendirent leur influence religieuse; et comme plus tard parfois eurent lieu des incursions dirigées par les pachas ottomans, les Kurdes de cette région se groupaient en association de résistance et les conditions sociales se prêtaient à la pensée ahl-e Ḥaqq, qui, pour éviter les risques de massacre, se présentait sous le seul aspect de mysticisme.

Pour compléter cette étude donnons quelques détails sur la terminologie de l'acte qui ajoute encore à l'intérêt ethnographique du Kurdistan dont nous nous sommes occupé par ailleurs. Notons tout d'abord le mot *mazra'a* مزرعه, littéralement «le champ», il ne s'agit pas ici d'un petit terrain, mais d'une grande propriété formée de vastes champs de cultures.

Les deux termes *dāyer* دایر et *bāyer* بایر, empruntés à l'arabe, expriment l'idée de «terres cultivées et non cultivées», ce qui est rendu dans la terminologie rurale kurde actuelle de cette région par les mots *kār* کار et *makār* مکار ainsi que nous en avons fait mention dans le livre sur les tribus kurdes (*op. cit.*) à l'occasion des villages. Le mot *makār* et sans doute le mot *bāyer* ne signifient pas seulement «terre non cultivée», mais aussi «jachère, terre au repos».

Les terres restées en friche depuis longtemps et envahies par les mauvaises herbes et les ronces s'appellent encore *bawan* بون dans le dialecte kurde de Kermānchāh et *bayār* بیار (comp. avec *bāyer* بایر) dans le dialecte mokri.

Certaines terres particulièrement riches produisent deux récoltes par an : celle de printemps s'appelle *bahāra-kēl* بهاره کیل et celle de l'automne *pāyiza-kēl* پاییزه کیل (dans le dialecte mokri).

La propriété en Iran a l'habitude d'être exprimée par le terme *shesh-dāng* شش دانگ, six sixièmes, en totalité. Et, selon la part que chacun en possède dans le cas d'une association ou d'une propriété partagée, on emploie les termes *yak-dāng* (un sixième), *do-dāng* (deux sixièmes), etc., ou comme dans l'acte *pandj-dāng* (cinq sixièmes).

Le mot *dāng* a aussi des subdivisions; et ces termes sont employés dans tout acte notarié quelle que soit l'étendue du bien.

Les deux termes empruntés à l'arabe *arḍī* ارضی et *samāī* سمائی et en

persan *zamīnī* زمینی et *havāī* هوایی sont deux termes courants et importants pour connaître la vie rurale; ils désignent la propriété avec le sol par-dessous (*zamīnī*) et ce qui se trouve par-dessus (*havāī*). Le sol étant considéré comme appartenant à un propriétaire, si un villageois y construit une maison, en cas de départ ou d'exclusion de celui-ci, la maison appartient aussi au propriétaire du sol (7).

Le terme *dehkada* دهکده, littéralement «village», en rapport avec le terme *melk* ملک désignant «la propriété» foncière, précise ici intentionnellement l'emplacement de l'agglomération (maisons, étables et granges); tandis que le terme *dahana* دهنه désigne le terrain aux abords immédiats du village. Ce dernier terme a le sens littéral de «bouches, embouchure» et s'emploie pour l'orifice des puisards de *qanāt* (canaux souterrains) et comme numérique pour les dénombrer (par exemple *pandj dahana čāh*).

La présence d'un moulin (*tāhūnah* ou *āsīāb*) et de son canal d'alimentation (*nahr* نهر), car il n'y a à ma connaissance dans cette région que des moulins à eau, confère à un village une supériorité sur les villages voisins qui en sont dépourvus et en fait un centre d'attraction économique, la mouture de grain étant une opération essentielle dans l'économie villageoise. Les villages à moulin, du fait qu'ils ont de l'eau, se trouvent plus importants et plus riches.

On distingue les terres irriguées par des cours d'eau sous le nom de *āwī* (en persan : *ābī* آبی) et celles qui ne le sont pas et reçoivent seulement les eaux de pluie par le terme de *daymī* دیمی.

Les mots *ma'ālef* معالف et *olūfāt* علوفات indiquent qu'il existe des pâturages dans ce village ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Un autre terme employé dans ce texte (mss C et D) est le mot kurde *wahār-čīn* وهار چین, qui appartient à la terminologie rurale de cette région. Joint au mot *arāđī* اراضی, il désigne les herbages qu'on coupe au printemps. La présence de cette expression kurde est digne de remarque.

Le mot *zandjīr-khāna* زنجیرخانه qui désigne la prison, bien que d'origine persane, a été utilisé surtout par les Turcs principalement à la période ottomane.

En ce qui concerne le rêve dont il est question dans le présent acte, en raison de l'importance particulière qu'il présente pour les Ahl-e Haqq,

nous l'avons étudié en détail dans un article auquel nous nous permettons de renvoyer (8).

L'acte se termine par une formule appelant la malédiction divine sur ceux qui violeraient ses dispositions. Cette malédiction, *la'nat-nāma لعنت نامه*, est très courante dans les *waqf* et dans les actes solennels, ainsi que sur les murs de certains bâtiments.

#### *Caractères stylistiques :*

La composition stylistique de cet acte est assez curieuse : tout en comportant des expressions juridiques, il diffère des autres actes notariés en ce qu'il contient un récit. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, nous ne possédons pas le texte original du manuscrit. Comme il s'agit d'un acte très important pour les Ahl-e Ḥaqq, il a dû faire l'objet de multiples copies au cours des quatre derniers siècles, et il s'y est glissé sans doute plusieurs erreurs et altérations. De là vient vraisemblablement le déséquilibre de certaines phrases.

La donation du village est faite en échange de cinquante *man* de blé (environ 150 kg) et de deux petites pièces de monnaie appelées *shāhī* شاهي. La valeur des objets de l'échange est purement symbolique; cet échange ne tend en effet qu'à assurer l'accomplissement des conditions notariées, selon la loi islamique. Actuellement encore, en Iran, les dons de propriétés comportent l'échange d'un *sīr* (environ 75 g) de sucre candi (*nabāt*). Outre cette valeur symbolique le fait de donner deux *shāhī* s'explique par la coutume ahl-e Ḥaqq imposant à chaque fidèle d'offrir cette somme traditionnelle chaque année au nom de son maître spirituel (*Pīr*) pour le bénéfice de la communauté.

L'expression de *bewafā rasīd* بوفارسيد (tout fut accompli), est typiquement ahl-e Ḥaqq, elle s'emploie à l'occasion des vœux accomplis selon toutes les conditions prescrites et aussi à la fin de la distribution rituelle des aliments.

#### *Notes historiques :*

La date de ce document (933 de l'Hégire = 1526) présente un intérêt particulier, notamment en ce qui concerne l'étude de l'histoire des Ahl-e Ḥaqq.

La notion du temps propre à cette secte conditionne toute leur vision du

monde, et par voie de conséquence leur fait négliger la précision dans la datation historique. En effet, selon les Ahl-e Ḥaqq, Dieu, les anges et les créatures s'incarnent successivement au cours des cycles. Ainsi, le même personnage peut apparaître à deux ou plusieurs époques différentes de l'histoire du monde, sous la forme de deux ou plusieurs incarnations<sup>(9)</sup>. Leur historicité n'est pas prise ici en considération. En outre, le caractère ésotérique de la secte le fait s'abstenir de rendre concrets des événements appartenant au domaine du Sacré, de peur qu'ils soient *profanés*<sup>(10)</sup>. Par ailleurs, un autre facteur vient s'ajouter aux précédents : il s'agit d'une religion professée par des paysans et des membres de corporations artisanales dont les préoccupations sont essentiellement d'ordre mystique, et non pas scientifique ou historique. Toutefois, bien que tout se passe, pour les Fidèles de Vérité, dans un climat de mythes et de mystères, les héros sont des hommes appartenant à l'histoire ayant vécu à des époques déterminées, au moins en ce qui concerne certains d'entre eux, et si ces époques ne sont pas précisées par écrit, la tradition orale cependant y fait allusion de façon vague. Donc cette date de 933 de l'Hégire que porte notre document constitue une corroboration écrite de la tradition orale de la secte, qui fait vivre vers le début du xvi<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne les personnages qu'il cite, à savoir Solṭān [Sehāk] et Bābā-Yādegār.

Le texte concerne d'abord Bābā-Yādegār, celui-ci est une des figures essentielles chez les Fidèles de Vérité. La tradition relate qu'il était le successeur et le fils (soit réel, soit spirituel) de Solṭān Sehāk<sup>(11)</sup>, qui est la dernière grande Théophanie et le principal législateur de la secte. Il convient de noter que celle-ci situe cette Théophanie aux environs du viii<sup>e</sup> siècle de l'Hégire, alors que l'acte d'Anzala que nous étudions indique le premier tiers du x<sup>e</sup> siècle de l'Hégire pour l'époque de Bābā-Yādegār. Cela reviendrait à dire que Solṭān Sehāk aurait vécu vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle de l'Hégire, d'où une différence d'un siècle par rapport à la tradition orale.

Étant donné l'absence de données historiques précises, un des principaux intérêts que l'acte d'Anzala présente à nos yeux est la question des dates de la vie de Solṭān Sehāk et de celle de son successeur, Bābā-Yādegār. La date de 933 indique une époque où Bābā-Yādegār était déjà d'un certain âge. La tradition orale, de son côté, le fait effectivement vivre au viii<sup>e</sup>-ix<sup>e</sup> siècle de l'Hégire. Un heureux hasard est venu confirmer cette indication. En 1955, lors d'un séjour à Cambridge, le professeur Minorsky a bien voulu nous montrer un manuscrit persan trouvé dans la ville kurde de Solaymānī (en Irak) en nous offrant de

le consulter et en nous autorisant à prendre des notes. Ce manuscrit s'appelle *Kitāb-i baḥr ul-ansāb wa risāla-y ashrafīyah dar nasab-i Sādāt* (12) *کتاب بحر الأنساب و رساله اشرفیه در نسب سادات* et traite de la généalogie des Sayyed.

L'auteur de ce manuscrit a rassemblé ses matériaux parmi les différents livres persans et arabes écrits sur les biographies des Sayyeds originaires de ces régions. Dans ce manuscrit, il est question de deux frères, sheikh Īsī et sheikh Mūsī, fils de Bābā-Rasūl, venus en 760 de l'Hégire (= 1358) ou quelque temps après à Barzandja برزنجه, dans la région de Shahrezūr شهرزور. Sheikh Īsī est mort en 846 (= 1442); il avait douze fils, dont l'un était Soltān Sehāk, mort sans descendance. Toutes les indications données dans ce texte au sujet de cette famille concernent sans aucun doute des personnages de la secte Ahl-e Ḥaqq et nombre de précisions qu'il apporte recourent les données traditionnelles des Fidèles de Vérité. L'auteur est un musulman sunnite, qui considère ces personnages comme des mystiques accomplissant des prodiges. Il fait également allusion aux adeptes hérétiques qui ont à leur sujet des opinions qu'il trouve excessives et contraires à l'Īslam.

Ces différentes informations, jointes aux données constantes de la tradition gouranie, nous font penser qu'il s'agit de façon certaine de personnages ayant réellement vécu à l'époque mentionnée.

Le manuscrit que nous a montré le professeur Minorsky porte la date de 846 de l'Hégire (= 1442) pour la mort de sheikh Īsī, père de Soltān Sehāk, lui-même père spirituel de Bābā-Yādegār. Ce dernier vivait, selon l'acte d'Anzala, en 933 de l'Hégire.

Les dates paraissent donc possibles à condition qu'ils aient tous eu une vie longue et nous pouvions donc supposer qu'il en était bien ainsi. Cependant, il est à noter que jusqu'à présent une certaine indécision plane sur toute cette époque. M. C. J. Edmonds, dans son ouvrage intitulé *Kurds, Turks and Arabs* (Londres 1957), consacre un chapitre aux Kākāi (nom donné en Irak aux Ahl-e Ḥaqq) [p. 182-201]. Il mentionne les dates de 671 H./1272-73 A. D. (p. 184) pour la naissance de Soltān Sehāk et 716 H./1316-17 A. D. (p. 185) pour la fondation de la secte à Awrāmān par celui-ci. M. Edmonds cite ces dates en se basant sur un petit *tadhkira* écrit spécialement pour lui en vieux turc par un Kākāi intelligent et cultivé employé jadis dans l'administration ottomane.

De son côté, M. Minorsky, dans son article sur *Sultān Ishāḳ* paru dans l'*Encyclopédie de l'Īslam*, observe que les Ahl-e Ḥaqq placent

S. Ishāk (ou Sehāk) au xiv<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, dans une réédition de son article intitulé *The Sect of the Ahl-i Haḳḳ* (EI, 2<sup>e</sup> éd.), il cite sans le contredire le livre de M. Edmonds et rapporte les dates que donne ce dernier.

L'indécision concernant cette époque se reflète dans le *Shāhnāma Haqīqat*, « Livre des Rois de Vérité », écrit par Ḥājī Ni'matollāh Moḡrem Mokri, l'un des ouvrages essentiels de la secte. Il dit en effet que Sol-tān Sehāk vécut trois siècles, sans donner d'autres précisions (ms. personnel, vers 8214-8215). Il s'agit toujours de la période comprise entre le vii<sup>e</sup> et le x<sup>e</sup> siècle de l'Hégire.

Il convient de remarquer, néanmoins, que les données sur lesquelles se sont basés M. Edmonds et le professeur Minorsky, que nous venons de citer, font toute partie de la tradition orale, alors que le document d'Anzala est un texte écrit et que, dans aucune des copies, ni dans les archives, cette date n'était changée.

Jusqu'à plus ample informé, peut-être pouvons-nous donc en faire état, étant donné que les Fidèles eux-mêmes ne contredisent pas ces indications.

Un troisième personnage apparaît dans l'acte, Qamām-ud-Dīn, fils de Othmān Kurde. Celui-ci était originaire de la région de Zohāb où se trouve le village d'Anzala, et c'est lui qui a offert ce village à Bābā-Yādegār en témoignage de reconnaissance envers ce dernier dont l'intervention miraculeuse l'avait fait libérer de prison à la suite d'un rêve. Qamām-ud-Dīn était un musulman sunnite, probablement converti<sup>(13)</sup>, après ce miracle, à la religion ahl-e Ḥaqq. Tout ce que nous savons de lui, c'est que c'était un notable de cette région au ix<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècle de l'Hégire. Ainsi que le montre le récit de ce songe dans la traduction du document, c'est la mère de Qamām-ud-Dīn qui lui conseille de s'adresser à Bābā-Yādegār. Nous voyons ici une nouvelle preuve de l'influence que les mystiques ont toujours exercée en Iran sur l'esprit des femmes; même les femmes sunnites croient aux pouvoirs spirituels des maîtres shiïtes et ahl-e Ḥaqq aussi bien que sunnites.

Enfin, un quatrième personnage est le ministre de Baghdad, Shāhūman شاهومن ou Shāhūmand شاهومند<sup>(14)</sup>, qui maintient en prison Qamām-ud-Dīn. Il faut avouer que nous n'avons trouvé nulle part ailleurs le nom de ce vizir. En revanche, il semble que ce soit là un titre attribué à un notable ou à un émir gouvernant la région de Shāhū. Or, ce nom de Shāhū a été donné au centre d'Awramān et



Gouran, appelé aujourd'hui Pāwa پاوه<sup>(15)</sup> et aussi à une chaîne de monts de Zagros qui joue un grand rôle dans les textes ahl-e Haqq. Il n'est pas impossible qu'à cette époque un des nobles du Kurdistan ait vécu à Baghdad et ait porté ce titre. La cause de l'emprisonnement de Qamām-ud-Din refléterait la mésentente existant de façon permanente entre les grands propriétaires d'une part, et les paysans ou les petits propriétaires d'autre part. On a pu constater un tel état de choses au cours de ces dernières trente ou quarante années alors que les titres de propriétés étaient enregistrés officiellement par les notaires<sup>(16)</sup>. Une autre hypothèse est que le mot Shāhūman شاهومن serait une déformation due aux copistes du mot *Shāharman* ou *Shāharman* شهرمن qui, dans l'écriture arabo-persane, ne diffère que par le changement d'un *r* en *w*, et qui était depuis le <sup>ve</sup> siècle de l'Hégire le surnom ou plutôt le titre des émirs (d'origine turque seldjoukide)<sup>(17)</sup> d'Akhlāt اخلاط (ou Khalāt خلاط), ville située autrefois sur la rive occidentale du lac de Van<sup>(17)</sup>.

Au sujet de cette famille, nous nous référons à l'Histoire d'Abul-feda qui a relaté les événements de l'année 493 H. (= 1099) sous le titre de « Commencement du règne de la famille *Shāharman* » et qui fournit de nombreuses données historiques sur cette famille<sup>(18)</sup>. On peut consulter son œuvre pour les événements des années 498 (= 1104)<sup>(19)</sup>, 506 (= 1112)<sup>(20)</sup>, 589 (= 1193)<sup>(21)</sup>, 602 (= 1205)<sup>(22)</sup>, 607 (= 1210)<sup>(23)</sup>, qui correspondent aux figures successives qui illustrèrent la famille *Shāharman*.

Ainsi que nous le voyons, cette famille et le titre de *Shāharman* du <sup>ve</sup> au <sup>vii</sup>e siècle de l'Hégire avaient acquis un grand renom dans les provinces situées à l'Ouest de l'Iran, c'est-à-dire la partie de l'Arménie et du Kurdistan qui appartiennent aujourd'hui à la Turquie et à l'Irak. Il est possible que des membres de cette famille aient survécu jusqu'aux premières années du <sup>x</sup>e siècle de l'Hégire et qu'un des *Shāharman* soit devenu célèbre à Baghdad où, depuis le califat des Abbassides, la rivalité régnait entre les émirs persans, turcs et parfois kurdes.

Le fait intéressant est que cette famille, depuis le début même de sa suprématie, était connue sous le nom de *Bayt-e Shāharman*, c'est-à-dire « Maison » de *Shāharman*. Cela montre leur aspect féodal et tribal qui est conforme à la vie sociale des Kurdes et des Turcs à cette époque. L'origine de ce mot trouve sa confirmation dans les conditions historiques de l'époque. En effet, la ville d'Akhlāt faisait partie de

l'Arménie et du Kurdistan, la population était composée de Turcs, d'Arméniens et de Kurdes, et selon les époques subissait telle ou telle prédominance. Le titre de *Shāharman*, que les rois et les émirs de cette région se sont donné, signifie «le roi de l'Arménie» *Shāh Arman* شاه ارمن, souvent orthographié *Shāharman* شاهارمن.

Pour revenir à notre propos, nous devons nous demander si l'emploi du mot *Shāhūman* dans le texte de l'acte n'est pas erroné et s'il ne s'agirait pas en réalité du mot *Shāharman*, titre des rois et des émirs de la région de Khalāt dont le pouvoir à différentes époques s'étendit bien au-delà.

Si au contraire l'emploi du mot *Shāhūman* n'est pas le fait d'une erreur et que nous le prenons comme tel, il est composé alors du vocable *Shāhū* شاهو, nom de lieu (cf. *supra*), et du suffixe kurde *-man* (en pah-lavi et en persan : *-mand*, qui indique l'idée soit de possession concrète, soit de possession abstraite). Sa signification est donc : «Maître ou possesseur de la région Shāhū».

\*  
\* \*

*Les témoins.* — Au point de vue d'une étude onomastique, les noms des personnages occupant un certain rang parmi les témoins de cet acte sont dignes d'être notés. On relève trois groupes de noms qui correspondent à la structure de cette société :

- 1° Des noms sunnites : Faqī Othmān, Faqī 'Omar, Sheikh Sharif... ;
- 2° Des noms shiïtes : Moḥammad Alwand, Taqī b. Khalīl, Sayyed āl-e Moḥammad Dja'far... ;
- 3° Des noms ahl-e Ḥaqq : Bābā-Yādegār, Naẓar-'Alī, Barāt-'Alī... .

Aujourd'hui encore, on retrouve la même division du groupe social, chaque village dans la plupart des districts de cette région comprend, d'une manière constante, ces trois communautés.

Parmi les noms sunnites, deux comportent le titre de Faqī فقی précédant le nom propre. Le mot *Faqī* est une abréviation ou plutôt la forme usitée chez les Kurdes de ces régions du mot arabe *faqīh* فقيه, «docteur» de la loi canonique, qui n'est employé que chez les sunnites. Actuellement, les étudiants en science religieuse en Kurdistan prennent déjà au début de leurs études ce titre de *Faqī*.

Il est à remarquer que le groupe des témoins est un groupe social particulier constitué par des notables ou donnant naissance à une catégorie spéciale de notables. Elle a sa place dans la description sociolo-

gique d'ensemble que nous consacrons à ces groupes ethniques et que nous publions ailleurs.

On peut noter aussi dans ce texte des expressions un peu frustes qui sont dues au fait que ces témoins étaient des villageois qui n'employaient pas une langue savante.



## TEXTE PERSAN DE L'ACTE

## قباله انزله

سواد قبالة ملك و محال انزله جهت حضرت  
 مقدس القاب پیشوای دوران و عارف زمان [و]  
 عصر، سلاله دودمان و خاندان سلطان شیخ  
 یادگار [mss C, D].

اما بعد باعث [و] غرض اصلی و مطلب کلی از تحریر این سطور خالی از قصور واضح و لایح بذکر و بیان آنکه در محکمه شرع شریف انور حاضر شد رفعت و متعالی پناه عزت و مکرمت دستگاه قمام الدین ولد مرحوم عثمان کرد ساکن ذهاب\* از روی رضا و رغبت و اختیار خود اشهد من رضا بیع کرد آنچه علی الظاهر ملک موروثی پدران را بوده و صحیح عبارت است از همگی و تمامی و جملگی میندر (24) پنج دانگ آب و زمین ملک مزرعه معلومه مشهوره انزله من مزرعات قلعه شاهین دایراً معلوم - ارضی و سمائی و تلال و جبال و آبی و دیمی و دهکده و دهنه و دایره و بایره و نهر و طاحونه و کل ما یتعلق بها شرعاً داخل، - و خارجاً اراضی و هارچین (25) معالف و علوفات و سراب و جمیع آنچه تابع (26) ملک مزرعه مزبور میباشد و خواهد شد از هر جهت با حدود اربعه: اولاً سراب انزله، ثانیاً ملک قلعه شاهین (27)، ثالثاً رود خانه و رابعاً کلیه (28) زرگران و دکان داود و غیر ذلك ذکر او لم یذکر فیه ولم یدخل (29) بأی اسم و رسم (30) بثن و مبلغ بنجاه من گندم و (31) دو شاهی پول، صیغه صلح صریح (32) شرعی مبین جاری شد و نظر باینکه رفعت و معالی پناه، عزت و مکرمت دستگاه،

قمام الدین در بغداد در زنجیر خانه بند بود (33) و موعده دو سال وزیر بغداد  
 اورا بند کرده بود و اورا مرخص نمی نمود از هر جهت در بند بود و هر  
 چند حيله میکرد مرخص نمیشد (34) و اهل بغداد از بزرگ و کوچک علاوه  
 بر خسرات زیاد (35) [هر چند کوشیدند] آخر بجایی نرسید، در فکر بود که  
 چون شود عاقبت کار [و] درین دو سال شب و روز درین فکر بود (36) تا  
 عاقبت نظر کرد که پناه بکی برد و خود او مادری داشت (37) و مادر قمام  
 الدین بفرزندگفت: «التجاء را (38) بأقای شیخ زمان جناب مقدس القاب،  
 شیخ یادگار که نبیره اولاد علی ابوطالب میباشد ببر و بگو: مگر از آنجا (39)  
 چاره برای تو باشد». قمام الدین چون اسم حضرت امیر المؤمنین علی  
 مرتضی شنید بسیار گریه کرد و گفت با خود (40) که ای دل علی مشکل  
 گشا بوده. این یادگار اولاد علیست. البته پناه با اولاد علی بری خلاص  
 خواهی شد از زنجیر و بند (41). و شب قمام الدین نیت خود را خالص کرد و  
 روی خود را (42) بشیخ یادگار کرد و گفت: ای شیخ بحق محمد و علی و  
 فاطمه و حسن و حسین و بحق جد و آباء خود قسم که بنده را از این  
 بند (43) رها ده — و گریه و زاری بسیار کرد و خواب اورا بر بود (44). در  
 خواب دید کسی (45) گفت: «ای قمام الدین ترا نجات دادیم و خلاص  
 شدی از بند» (46). قمام الدین گفت: «عرض کردم فدای تو شوم چه کسی  
 تو؟». فرمود: «من شیخ یادگار منزلم در سرای زرده بزدجری  
 میباشد» (47). و صبح که شد شاهومن وزیر بغداد مرا از بند و زندان  
 خلاص کرد و مرا خلعت [داد] (48) و روانه نمود. و شاهومن (49) نقل کرد  
 که هر گاه (50) ترا مرخص نمیکردم هلاک میشدم. شب شیخ یادگار  
 عصای خود را بگلوی من نهاده و فرمود: «ای شاهومن (51)! قمام  
 الدین را مرخص کن و الا هلاک خواهی شد»، ازین جهت ترا خلاص  
 کردم. و بنده از بغداد بیرون آمدم و روانه بابوس شیخ شدم (52) و این  
 پنج دانگ ملک و زمین و سراب انزله را بینجاه من گندم (53) و دو شاهی

پول نقد [صلح کردم] صیغه جاری شد (54) و یوفا رسید (55). ملک خود را وقف شیخ یادگار کردم [ب] رضا و رغبت خود، و دیگری را نرسد که بعد الایام من ایام (56) از هر جهت ادعای ملک بکند، نه بنده خود، نه وارث را (57). سراب و زمین ملک انزله (58) حق و مال محض و مختص خاص خالص جناب مقدس القاب، پیشوای دوران و عارف زمان [و] عصر (59)، سلاله دودمان (60) مصطفی و خاندان (61) مرتضی علیه السلام، شیخ زاده، شیخ یادگار میباشد. مزرعه معلومه مشهوره انزله (62) [را] هر کس طمع کند بغضب الهی گرفتار شود و هر کس که (63) تصرف کند ملک انزله را بلعنت خدا و رسول خدا و علی و اولادش گرفتار شود. وقف شیخ یادگار شد. وکان ذلك بتاريخ ششم رجب المرجب سنه ۹۳۳ (64). الملك لله الحق المبين...» (65).

احمد کمترین بابا شیخ یادگار (66). وقوعاً لدى کمترین عبده نظر علی بابا شیخ (67). (مهر لا یقرأ). اعترف بمالدى توکلت علی الله عبده براتعلی (68). فقی عثمان حضور بود (69). فقی عمر حاضر بود (70). اعترف (71) بمالدى شیخ شریف. لطف الله. (مهر لا یقرأ). شهود عبده محمد الوند (72). کمترین حضور بودیم، عبده تقی بن خلیل (73)، عبده حاجی. (مهر لا یقرأ). قد وقع المضمون المسطور بما رقم فيه سيد آل محمد جعفر. اعترف بما لدى الملك لله الحق المبين جلیل الحسينی (74). قد وقع المضمون المسطور بما رقم فيه عبده ابو الفضل الحسينی (75). وقف قد وقع المضمون المسطور بما رقم اشده من رضا قمام الدين افوض امرى الى الله.

[سواد مطابق اصل است. مهر و امضاء کابینه مالیه کرمانشاهان ۲۱ ارد بیهشت ۱۳۱۰]

(شمسی) [ms. A (76)]

## APPENDICE

Dans l'état actuel des recherches, toute donnée historique inédite ne peut qu'enrichir la connaissance que nous avons du Kurdistan. C'est pourquoi il nous a paru intéressant d'ajouter en appendice à cette étude un passage d'un ouvrage persan écrit en 1581 (= 989 H.). Il s'agit d'un manuscrit, intitulé *Sirāf-ut-Tarīq* سراج الطريق, dont l'auteur est Mollā Abū-Bakr Hedāyatollāh Gūrānī Shāhūī Kordī ملا ابو بكر هداية الله الكوراني الشاهوي الكردي, originaire lui-même de Shāhū. Nous avons présenté ce manuscrit en notre possession dans la revue persane *Yādegār* (Téhéran, n<sup>os</sup> 6 et 7 de la 5<sup>e</sup> année, Esfand 1327 H. solaire = février 1949). Bien que cette œuvre soit consacrée à la mystique, plusieurs passages ont trait particulièrement à ces régions kurdes et fournissent des détails précieux.

Cet extrait peut être considéré comme un document nouveau concernant le nom et la région de Shāhū. C'est un document daté où l'on trouve pour la première fois cités la région de Shāhū et de Ganjūya ainsi que le nom de la ville de Pāwa. L'auteur raconte (p. 94-95) une légende destinée à expliquer l'étymologie et l'origine du nom de lieu de Shāhū. Même si cette histoire et cette étymologie sont d'ordre tout à fait populaire cela ne minimise pas à nos yeux la connaissance qu'elles nous apportent sur plusieurs plans. Ce texte se termine sur une donation pieuse (*waqf*). De même que dans le document d'Anzala, cette donation a lieu à la suite d'un événement miraculeux et le récit comporte certains détails géographiques qui sont précieux pour notre propos.

## TRADUCTION DU TEXTE

Ainsi qu'il est rapporté dans le livre *Ĵāme'-ul-Karāmāt*, sayyed Moḥammad, un des descendants de l'imam 'Alī ibn Mūsā ar-Raḍā qui est connu maintenant sous le nom de Pir-Khiḍr Shāūī, à son retour de La Mecque passa par Ganjūya گنجویه, nommé aujourd'hui Shāhū شاهو, et résida quelques jours dans le village Qatlū-ābād قتلو آباد appelé ensuite Pir-Khiḍrānī پير خضراني à cause de son séjour. Il accomplit des choses étranges et des prodiges mystiques. Sa réputation se répandit partout et quand la nouvelle en parvint à Moqarrab-ud-Dīn, émīr de Ganjūya qui résidait à Pāwa پاوه, il envoya des gens pour l'inviter et

savoir si ce qu'il accomplissait était dû à l'ambition, ou représentait de véritables prodiges mystiques.

Amené devant l'émir Moqarrab-ud-Dîn, celui-ci lui posa plusieurs questions et Sayyed sut y répondre avec aisance. Le cadi Abū-Najīb-ud-Dîn en conçut de la jalousie et dit à l'émir : « On met les derviches à l'épreuve par des actions hors du commun et toi tu le fais par des problèmes de la connaissance ». L'émir dit : « Alors que ferons-nous ? ». — « Allumons un grand feu et jetons-le dedans. S'il en sort indemne nous deviendrons ses disciples, et s'il brûle nous serons débarrassés d'une cause de trouble ». L'émir dit : « Vous savez ce que vous avez à faire ». Le cadi ordonna de rassembler deux cents *kharvār* de bûches et de les allumer sur la colline dite Tall-e 'Arḍ *تل عرض*. On jeta sayyed Moḥammad ainsi que trois de ses disciples dans ce feu. Dieu nous protège ! Le feu s'embrasa pareil à celui de Namrūd. Durant trois jours les flammes s'élevèrent, puis l'émir envoya voir ce que s. Moḥammad était devenu.

Les envoyés arrivèrent au Tall-e 'Arḍ et virent le feu transformé en lumière. Ils s'écrièrent : « Louange à Dieu ! Voyez comme le feu est devenu lumière ! ». C'est pourquoi aujourd'hui le Tall-e 'Arḍ s'appelle Tall-e Nūr *تل نور* (= Colline de la Lumière). Quand ils s'approchèrent encore plus, ils découvrirent s. Moḥammad en train de prier avec ses compagnons. Alors ils dirent : « *Shāh ū-st, c'est lui le roi* et non l'émir Moqarrab-ud-Dîn ». C'est pour cette raison que le pays de Ganjūya s'appela dorénavant Shāhū.

Avançant encore, ils aperçurent une source qui coulait devant eux et une prairie de verdure qui avait poussé là. Ils baisèrent les mains et les pieds de s. Moḥammad et dirent : « Louange à Dieu ! Ce sont les signes de Khiḍr que se manifestent par toi ».

C'est ainsi que s. Moḥammad fut nommé Pīr-Khiḍr.

Enfin, la nouvelle fut annoncée à l'émir et il se rendit sur la colline avec toute son armée. Il rendit hommage à s. Moḥammad, lui fit de nombreuses libéralités et lui donna le village de Qatlū-ābād comme *waqf* pour lui et ses descendants.

Cette localité se trouve entre les quatre lieux suivants :

- 1° Qabr-e Firūz (le Tombeau de F.);
- 2° Barda-Čūkin (le Pont de bois);
- 3° Sar-darra-y Bidād (la Vallée de l'Injustice);
- 4° Bāzū-y Shorṭa (le Défilé de Sh.).



## TEXTE PERSAN

نقل از «سراج الطریق» تألیف ملا ابو بکر  
 هدایة الله الکرزانی الشاهری الکردی . نسخه  
 خطی شخصی (ص ۹۵—۹۴)

چنانکه در کتاب جامع الکرامات آورده است سید محمد که از نمیره  
 علی بن موسی الرضا و این زمان مشهور به پیر خضر شاهوی است در  
 آنوقت که از مکه باز آمد و به گنجویه که این زمان شاهو نام دارد گذار کرد  
 در قتلو آباد که این زمان پیر خضرانی نام دارد چند روز مقیم شد و اثرهای  
 عجایب از او پیدا شد و کرامات از او ظاهر میشد . خبر بهر طرف رفت چون  
 خبر بامیر مقرب الدین شد که امیر گنجویه بود و در پاوه اسکان و مقام  
 داشت چند کسر را فرستاد که فلان کسر را بیارید که چنین اثرها از او پیدا  
 میشود به بینیم استدراجست یا کرامات . پس آمدند و او را بردند و در پیش  
 امیر مقرب الدین نشاندند امیر مقرب الدین چند چیز از او پرسید و او جواب  
 میداد تا قاضی وقت که در آن زمان ابو نجیب الدین بود بر سید حسودی  
 کشید و گفت : «ای امیر درویشان را بافعالهای خارج از عادات امتحان  
 میکنند تو او را بمسائل علم می آزمایی» . امیر گفت : «چون کنیم؟» قاضی  
 گفت : «آتشی بزرگ بیفروزیم و او را در میان می اندازیم . اگر نسوخت ما  
 همه مرید او شویم و اگر سوخت غوغایی از گردن خود انداخته باشیم» .  
 امیر گفت : «شما دانید» . قاضی فرمود تا دو صد خروار همیشه جمع کنند  
 و در تلّ عرض آتش در زنند و سید محمّدر با سه مرید درو اندازند .  
 الفصه همیشه جمع کردند و در آنجا آتش درو زدند و سید محمّدر با سه  
 کس در آتش انداختند و العیاذ بالله آتش همچون آتش نمود التهاب  
 میزد تا سه روز گذشت . بعد از آن امیر گفت چند کس بروید و حال

فلان کس را معلوم کنید. اوشان چون بنزدیک تلّ عرض رسیدند دیدند آن آتش بنور مبدل شده است. گفتند: «سبحان الله نار را به بینید که چون بنور مندل گردیده». از آنست که تلّ عرض را این زمان تلّ نور میگویند. و چون آن مردمان نزدیکتر رسیدند سید محمّدا دیدند که با اوشان در نمازست. گفتند: «شاه اوست نه امیر مقرب الدین». از آن سبب گنجویه را نام شاهو شده. و چون بیشتر آمدند دیدند که در پیش ایشان چشمه روان شده و سبزه زاری دمیده، دست و پای سید محمّدا بوسه دادند و گفتند: «سبحان الله این آثار خضرست که از تو پیدا شده». از آن سبب سید محمّد به پیر خضر مشهورست. القصه خبر بامیر رسید با همه لشکر آنجا آمد و اکرام و اعزاز بسیار کرد و قتلو آباد بر او و بر اولاد او وقف نمود که محدودست بحدود اربعه: اول قبر فیروز، دوم برده چوکین، سیم سر درّه بیداد، چهارم بازوی شرطه.

## NOTES

(1) Par ex. : traité ' *Ālam-e Ḥaḡiqat* عالم حقیقت de Darvish BASHAR BOZHŪI درویش کلام چلتن (inclus entre les pages 45-68 du recueil de *Kalām-e Ālman* کلام چلتن, manuscrit personnel, p. 61-62); traité ' *Ālam-e Ḥaḡiqat* عالم حقیقت de Darvish Kā-Rahīm درویش کا رحیم (ms. A : p. 50; ms. B : p. 23). Mss personnels.

(2) *Tribus kurdes*, t. I : *Les Sandjābī* (géographie, histoire et clans) [en persan], Téhéran, 2<sup>e</sup> éd., 1954 تألیف دکتر محمد ۱. ایل سنجابی (جغرافی، تاریخچه، تیرهها) تهران دوم. چاپ دوم. ۱۳۳۳ خورشیدی.

(3) Il faut compter parmi eux les plus célèbres : Sardār 'Alī-Akbar-khān Sardār-Moqtader, حسین خان سالار ظفر, Ḥosayn-khān Sālār-Zafar, علی اکبر خان سردار مقتدر, Qāsem-khān Sardār-Nāser, قاسم خان سردار ناصر, et le fils de ce dernier sardār, professeur Dr. Karīm-khān Sandjābī, ancien Ministre de l'Éducation nationale et Doyen de la Faculté de Droit à Téhéran, l'homme politique et populaire que l'on a appelé le dernier Sardār national de l'Iran. D'origine bouïde, venue de Fārs, la province du Sud de l'Iran, cette famille kurde, amie des paysans et des pauvres, possède les mêmes aspirations nationales et libérales que les émirs et les rois de la dynastie bouïde. Ces derniers qui régnaient en Perse et à Baghdad du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle de l'Hégire sauvèrent la culture et la civilisation iraniennes et protégèrent le peuple contre les envahisseurs.

(4) Cf. notre étude sur les taxes féodales en Kurdistan, publiée dans la revue persane *Baghestān*, n<sup>o</sup> 1, p. 17-35, Téhéran, 1951 انواع عوارض و مالیاتهای غیر دولتی و مراسم تحمیلی در دهات کردستان، بقلم دکتر محمد مکرری (مجله باغستان، شماره ۱، ص ۱۷ - ۳۵، تهران ۱۳۳۱ خورشیدی).

(5) *Sharaf-nāma* de Sharaf-khān BIDLĪSĪ, éd. Faradjullāh DHAḲĪ, Le Caire, vers 1930. شرفنامه تألیف شرف خان بدلیسی، چاپ فرج الله ذکی، مصر.

(6) *Ibid.*, p. 420.

(7) Cf. notre *Foyer kurde*, dans *L'Ethnographie*, Paris, 1961, p. 91.

(8) Cf. notre étude sur *Les songes et leur interprétation chez les Ahl-e Ḥaqq* du Kurdistan iranien, dans *Les songes et leur interprétation* (Sources orientales, 2), Éditions du Seuil, Paris, 1959, p. 191-205.

(9) Cf. notre article, *l'Idée de l'Incarnation chez les Ahl-e Ḥaqq*, dans *Akten des vierundzwanzigsten internationalen Orientalisten Kongress*, München, 1957.

(10) Cf. le chapitre « Temps cyclique et différentes modalités du Temps », dans notre ouvrage (sous presse) intitulé *Le Chasseur de Dieu et l'histoire du Roi-Aigle (Dawra-y Dāmyārī)*.

(11) Cf. l'article du professeur V. MINORSKY : *Sultān Ishāk*, dans *EL*.

(12) Ce manuscrit comporte 407 pages de 15 × 20 cm (environ), chaque page étant de 11 lignes. Il a été copié par 'Abdullāh fils de Mullā 'Abd-ur-Rahmān connu Ibn Mukhtār dans le village de Tangisar تنگسار en 1341 H. (= 1922). Il contient de nombreuses fautes d'orthographe et est rédigé dans le persan assez particulier qu'on parlait dans la ville de Solaymani.



(13) Le manuscrit de *'Ālam-e Ḥaḡīqat* de Darvish B. Bozḥūī parle d'un nommé Sayyed Qamām parmi ceux qui auraient été sujets à des manifestations divines après Babā-Yādegār. Il est très probable qu'il ne faut pas confondre, malgré l'analogie de nom et la proximité de date, ces deux personnes.

(14) Selon les copies A et B de l'acte.

(15) Cf. Appendice.

(16) Cf. aussi ce qui est écrit à la fin de la copie B dans le traité *'Ālam-e Ḥaḡīqat* de Darvish Kā-Raḥīm et que nous avons cité plus haut, où nous avons décrit cette copie.

(17) Le premier *Shāharman*, selon Abulfeda, était Saqmān (ou Sakmān) al-Qutbī qui conquiert en 1099 (493 H.) la ville de Khalāṭ. Ce Sakmān était l'un des mamelouks de Malek Ismāīl, possesseur de la ville de Marand, en Azerbaïdjan (مرند آذربایجان). Qutb-ud-Dīn était le surnom de ce Malek Ismāīl qui descendait lui-même des Seïdjoukides et c'est pour cela que Sakmān s'appelaient Qutbī. Sakmān était un Turc brave et habile. La ville de Khalāṭ se trouvait alors aux mains des Banī-Marwān بنی مروان, rois de Diārbakr دیاربکر qui se comportaient en tyrans. Les habitants de Khalāṭ, opprimés par cette famille, firent appel à Sakmān et lui ouvrirent la porte de la ville. Les Banī-Marwān furent défaits par l'armée de Sakmān et prirent la fuite.

Il est à noter que le district de *Sakman-ābād* ساکمن آباد, dépendant de Khoï, en Azerbaïdjan خوی آذربایجان (comprenant quarante villages et dix mille âmes), tire son nom de ce Sakmān qui, à cette époque, avait acquis une grande renommée.

(17 bis) Cf. A. GABRIEL, *Voyage archéologique dans la Turquie occidentale*, Paris, 1940.

(18) Iacobus REISKIUS, *Abulfedae Annales Muslemici*, Hafniae, 1792. Cf. t. III, p. 326.

(19) *Ibid.*, t. III, p. 350.

(20) *Ibid.*, t. III, p. 326.

(21) *Ibid.*, t. IV, p. 144; M. DEFRÉMERY, *Recherches sur quatre princes d'Hamadan*, dans *JA*, année 1874 (extrait n° 5, p. 11, note 2).

(22) ABULFEDA (*op. cit.*), t. IV, p. 166.

(23) *Ibid.*, t. IV, p. 244.

(24) Mss A, C, D : مېذر au lieu de مېذر (ms. B).

(25) Mss C, D : وکَلَّ ما ؛ وکَلَّ ما یتعلَق بها باشد و اراضی و هارچین و معالف ؛ mss A, B : ما ؛ وکَلَّ ما ؛ وکَلَّ ما یتعلَق بها باشد و اراضی و هارچین و معالف .

یتعلَق بها شرعاً داخل و خارجاً معالف .

(26) Mss B, C, D : تابع au lieu de تابع (ms. A).

(27) Ms. B : ملک قلعه شاهین ؛ ms. A : ملک قلعه شاهي ؛ mss C, D : ملک قلعه شاهین .

(28) Ms. B : کلّيه au lieu de کلّيه (mss A, C, D).

(29) Ms. A : ذکر او لم تذکر قل او لم ویدقل ؛ ms. B : ذکر او لم تذکر او لم یدخل ؛ mss C, D : ذکر او لم تذکر او لم یدخل ؛ ذکر او لم تذکر او لم یدخل .

(30) Ms. A : باي اسم و اسم ؛ ms. B : باس و رسم ؛ ms. C : باي اسم و اسم و باي رسم رسم ؛ ms. D : باي اسم و رسم و باي رسم رسم ؛ و باي رسم رسم .

(31) Ms. A : بئمن مبلغ گندم ؛ ms. B : بئمن نیمن گندم و ؛ mss C, D : بئمن مبلغ پنجاه من ؛ بئمن مبلغ گندم .

(32) Ms. B : سريح ؛ mss C, D : سري .

- (33) Ms. B : در زنجیر خانه ؛ mss C, D : در زنجیر خانه بند بود .
- (34) Mss A, B : نشد .
- (35) Mss A, C, D : علاوه در خسرات زیاد ؛ ms. B : علاوه خسرات بسیار .
- (36) Ms. B : در فکر بود که چون شود عاقبت این کار دو سال شب و روز در فکر بود ؛ mss C, D : در فکر بود که چون شود عاقبت در این دو سال شب و روز در این فکر بود .
- (37) Ms. A : تا عاقبت ؛ ms. B : عاقبت نظر کرد که پیش کسی برد و او خود را مادری داشت .
- نظر کرد که پیش کسی باید برد و او خود را مادری داشت .
- (38) Ms. A : مادر قمام ؛ ms. B : مادر قمام الدین که برای بزرند الحاله (؟) [ظ : الحاح] را ؛ (39) Ms. A : مادر قمام الدین برای فرزند گفت الحابه ؛ ms. C : الدین برای فرزند الحامه (؟) را .
- اولاد علی ابو طالب میباشد ؛ ms. B : اولاد علی ابو طالب میباشد بگواز آنجا ؛ (40) Ms. A : اولاد علی ابو طالب میباشد بپر و بگواز آنجا ؛ mss C, D : مگر از آنجا .
- ؛ ms. B : چون اسم جناب حضرت علی مرتضی شنید بسیار کرد و گفت با خود ؛ Ms. A : چون اسم حضرت امیر المؤمنین علی مرتضی شنید فکر بسیار کرد گفت با خود .
- این شخص یادگار اولاد علی است البته پناه باولاد علی بردند خلاص خواهی شد ؛ (41) Ms. A : این شخص شیخ یادگار اولاد علی است البته پناه به اولاد علی بردن ؛ ms. B : از زنجیر و بند این شخص یادگار اولاد علی است البته پناه باولاد ؛ ms. C : خلاص خواهی شد در زنجیر بند ؛ ms. D : semblable au manuscrit C, il manque seulement le mot شخص .
- (42) Ms. A, C, D : خود .
- (43) Ms. B : از بند .
- (44) Ms. B : او را ربود .
- (45) Mss B, C, D : در خواب دید کسی ؛ ms. A : دید کسی .
- (46) Ms. B : (mss A, C, D) خلاص شدی از بند au lieu de خلاص شدی ؛ ms. A : فرمود من ؛ ms. B : فرمود من شیخ یادگار منزل در سرای زرد بزنجردی میباشد ؛ (47) Ms. A : فرمود من شیخ یادگار منزل در سرای ؛ mss C, D : شیخ یادگار که در سرانه زرده بزنجردی میباشد زرده بزنجردی میباشد .
- ؛ و صبح که شد شاهوند وزیر بغداد او را از بند و زندان خلاص کرد و مرا خلعت داد ؛ (48) Ms. A : صبح شد شاهوند وزیر بغداد او را از بند و زندان خلاص کرد و مرا خلعت داد ؛ ms. B : شاهوند .
- (49) Mss A, B : شاهوند .
- (50) Ms. B : آگر هرگاه ؛ ms. B : شاهوند .
- (51) Ms. B : شاهوند .
- (52) Mss A, B : شدم ؛ mss C, D : رسیدم .
- (53) Ms. A : ملك و زمین سراب انزلها به ؛ ms. C : ملك و زمین سراب انزلها به پنجاه گندم ؛ ms. D : ملك و زمین سراب انزلها به پنجاه گندم .
- (54) Ms. A : صیفه جاری شد بعربی .
- (55) Ms. B : cette dernière phrase manque .
- (56) Ms. A : بعد الیوم ایام ؛ ms. B : بعد الیوم من ایام .
- (57) Ms. B : نه وارث .
- (58) Mss B, C, D : انزلها ؛ ms. A : انزله .
- (59) Mss C, D : عشر .
- (60) Ms. A : دوران .
- (61) Ms. A : دوکان خاندان ؛ mss C, D : وکان خاندان .

- (62) Mss A, B : مززعۀ معلومۀ انزلہ ; mss C, D : مززعۀ معلومۀ مشهور .
- (63) Ms. A : بخدا و رسول خدا از هر کس که ; ms. B : بخدا و رسول خدا از هر کس که ; ms. C : بخدا و رسول خدا از هر کس که ; ms. D : بخدا و رسول خدا از هر کس که .
- (64) Mss C, D : نهصد و سی و سه .
- (65) Ms. A : الملك لله لله لله اله الحق المبين عبده مجاهدين الملك لله الحق المبين مجاهدين ; ms. B : cette phrase manque. Ms. C : الملك له الحق المبين عبده مجاهدين الملك له حق .
- (66) Ms. B : احمد كمتزين بابا شيخ احمد ; ms. C : احمد كمتزين بابا شيخ يادگار .
- (67) Seulement dans le ms. A.
- (68) Ms. B : اعتراف بمالدي ; ms. C : اعتراف بمالدي توكل الاعلى عبده ورات على .
- (69) Ms. B : فقيه عثمان حضور بوده .
- (70) Mss A, C : حاضر بوده فقيه عمر ; ms. B : حاضر بوده فقيه عمر .
- (71) Ms. C : اعتراف .
- (72) Ms. B : الشهود عبده ومحمد الوندی .
- (73) Ms. B : كمتزين حضور بوم نقی ابن خليل ; ms. C : كمتزين حضور بوم نقی ابن خليل .
- (74) Cette dernière partie ne se trouve pas dans le ms. B.
- (75) Ms. B : سيد افضل حسینی .
- (76) Ms. C : در تاريخ ۱۳۱۸ سواد قبالة فوقذكر حسب الامر معارف كرومانشاه بر داشته شده و : و .

مردم سواد آنرا بر میدانند .

\* J'ai gardé intentionnellement, dans le texte persan, la graphie *Dhahāb* au lieu de l'orthographe correcte *zohāb* adoptée autrefois, en raison d'une étymologie populaire faisant dériver ce mot de la racine arabe *dhahaba* «aller»; car c'était un lieu de passage et de transhumance, tandis que le mot est tout à fait iranien et signifie : «les sources qui jaillissent», de *zeh-* et *āb* «eau». Cf. le persan زهیدن «jaillir».

Ce mot *zehāb* est devenu, dans le parler de cette région, *zohāb*.



